

INFORMATION aux familles

INSCRIPTION CANTINE 2024-2025

NB : L'inscription SCOLAIRE est distincte de l'inscription ou réinscription à la cantine.

Les dossiers de réinscription SCOLAIRE ont été remis à vos enfants – et un calendrier de réinscription a été établi pour ramener les dossiers complets auprès de la vie scolaire.

Concernant la fiche d'inscription CANTINE (entre le 3 et 7 juin) :

Le jour de sa réinscription,

1) SI les factures précédentes ont été réglées, une fiche nominative sera remise lorsque l'élève ramènera son dossier de réinscription.

2) Si la situation de votre enfant n'est pas en règle, la fiche nominative ne lui sera pas remise et il sera orienté vers le service de gestion pour qu'une copie de votre (vos) facture(s) impayée(s) soit remise pour que vous puissiez régulariser :

- via votre compte Metice parents - paiement par carte bancaire
- ou au service de gestion (du lundi au vendredi de 8h à 12h au 02.62.44.86.20) / paiement.9740909V@ac-reunion.fr
- prendre un rdv auprès de l'assistante sociale si besoin.

Pour les inscriptions/réinscriptions CANTINE, la fiche d'inscription + le chèque de caution de 100€ peuvent être ramenés par l'élève lors de la restitution des manuels (ou au service de gestion uniquement lors des récréations).

NB : pour les élèves quittant l'établissement, les factures cantines et autres frais scolaires (manuels perdus ou abimés, carte cantine perdue...) doivent être réglées pour pouvoir leur remettre le certificat de radiation, et l'ASSR, le relevé de notes DNB.

La Direction

